

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 25 MARS 2021

DELIBERATION N°2021.00088

TAUX DE TEOM POUR 2021 - VOTE

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 12 mars 2021

Nombre de membres en exercice : 121

Nombre de présents : 108

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de voix : 117

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL,
M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. Eric BERLIVET,
Mme Nora BERROUKECHE, Mme Audrey BERTHEAS, Mme Michèle BISACCIA,
M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET,
M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Henri BOUTHEON, Mme Nicole BRUEL,
M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE,
Mme Catherine CHAPARD, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE,
M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERI,
Mme Viviane COGNASSE, M. Germain COLLOMBET, M. Pierrick COURBON,
M. Charles DALLARA, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX,
Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL,
M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS,
Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, M. David FARA,
M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE,
M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS,
M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON,
M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE,
M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Rémy GUYOT,
M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN,
Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME,
Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT,
M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA,
Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND représenté par
Mme Christine HEYRAUD, Mme Solange MORERE, Mme Aline MOUSEGHIAN,
M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ,
M. Marc PETIT, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC, M. Ali RASFI,
Mme Brigitte REGEFFE, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Nadia SEMACHE,
M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER,

RECUE EN PEEECTURE
Le 02 avril 2021

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24420770-20210325-02021000880

DATE DE STAMPAGE: 02 avril 2021

Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY,
M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,
Mme Julie TOKHI, M. Daniel TORGUES, M. Jacques VALENTIN, Mme Laetitia VALENTIN,
M. Julien VASSAL, Mme Eliane VERGER LEGROS

Pouvoirs :

Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,
M. Jean-Pierre BERGER donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
Mme Jennifer BONJOUR donne pouvoir à M. David FARA,
M. Christophe CHALAND donne pouvoir à Mme Eveline SUZAT-GIULIANI,
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Jacques GUARINOS donne pouvoir à M. Tom PENTECOTE,
Mme Laurence RICCIARDI donne pouvoir à Mme Brigitte REGEFFE,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Gilbert SOULIER

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Lionel BOUCHER, Mme Djida OUCHAOUA,
M. Jean-Louis ROUSSET

Secrétaire de Séance :

M. Tom PENTECOTE

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 25 MARS 2021

TAUX DE TEOM POUR 2021 - VOTE

Par délibération en date du 10 octobre 2002, le Conseil de Communauté s'est prononcé sur l'institution de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) sur le territoire de l'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2003.

Cette recette a pour objet de couvrir les dépenses relatives à la gestion des déchets ménagers et assimilés et participe à l'équilibre financier du budget du service dont elle constitue la principale recette.

Afin de financer les dépenses du budget 2021 des déchets ménagers et assimilés, il est proposé de fixer le taux de TEOM à 8 % en 2021, sans modification par rapport à 2020.

Ce taux s'appliquera à l'ensemble des 53 communes du territoire de la Métropole.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **fixe le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères applicable en 2021 sur l'ensemble des communes à 8 %,**
- **la recette correspondante sera imputée au chapitre 731 du budget principal de l'exercice 2021.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU